

Procès-verbal

de la 21^e Assemblée des délégués (AD) de la Fédération sportive suisse de tir (FST), du samedi 30 avril 2022, au Campus à Sursee, 09h00 à 13h05.

Liste de présence :

Ayant droit au vote :	246 Délégués ayant le droit de vote, dont 220 représentants des fédérations et associations membres, 21 membres d'honneur et 5 membres du Comité FST.
Invités :	47 Personnes invitées.
Fonctionnaires et collaborateurs FST :	27 participants.
Personnes présentes :	320 participants au total.
Scrutateurs :	10 scrutateurs (Appartenance et secteur selon le plan des sièges entre parenthèses) : Esther Brodmann (SVRB ; A), Dorian Junghi (FTST ; B), Walter Meer (BSSV ; C), Pascal Herren (SHKSV ; D), Andreas von Känel (Membre d'honneur ; E), Jürg Dietschi (SOSV ; F), Hansruedi Alder (ZHSV ; G), Urs Jenny (FKSV ; H), Yves Furer (SVTS ; I), Peter K. Rüegg (TKSV, J).
Conférenciers :	Commandant de corps Hans-Peter Walser (Remplaçant du chef de l'armée). Paul Winiker (Conseiller d'État, Lucerne). Christian Zimmermann (Président LKSV). Dr. Jürg Stüssi-Lauterburg (Historien militaire suisse, auteur principal de la Plaque commémorative du 200 ^e Anniversaire de la FST).
Présidence :	Luca Filippini (Président FST).
Procès-verbal :	Beat Hunziker (Directeur FST).
Traductrices :	Nina von Heydebrand et Corinna Timm (Service d'interprétation Furet AG, Berne).

Table des matières :

1. Salutations.....	2
2. Procès-verbal du 21.04.2021 au sujet des décisions sur les objets soumis à l'AD 2021.....	3
3. Rapport annuel 2021.....	3
4. Comptes annuels 2021	4
5. Finances.....	5
6. Nouvelle banque de données des membres – Remplacement de l'AFS	5
7. Cotisations, taxes et redevances 2023	6
8. Élection complémentaire	6
9. Fêtes fédérales de tir	6
10. Statuts FST	7
11. Soutien à l'armée et au projet d'acquisition en vue de la protection de l'espace aérien.....	7
12. Jubilé du 200 ^e Anniversaire de la FST	7
13. Honorariat	8
14. Informations de la part de la FST	8
15. Parole aux délégués	8
16. Prochaine Assemblée des délégués 2023.....	8

Ordre du jour

1. Salutations

1.1 Salutations par le Président

La 21^e Assemblée des Délégués (AD) de la Fédération sportive suisse de tir (FST) débute avec la cérémonie de présentation du drapeau de la FST agréementée de la « Feldmusik d'Ettiswil ». Toute l'assistance se lève durant l'Hymne nationale interprétée par le corps de musique. Par la suite, le Président Luca Filippini accueille en particulier le Commandant de corps Hans Peter Walser, chef de l'instruction et remplaçant du chef de l'armée ; Paul Winiker, Conseiller d'État du canton de Lucerne ; Rolf Bosshart, Président du Grand Conseil lucernois ; Peter Schmid, Président d'honneur de la FST, le Dr. Jürg Stüssi-Lauterburg, historien militaire et auteur principal de la Plaque commémorative ; le Colonel Dominik Krill, président de la Société suisse des officiers ; Andreas von Känel, président du Conseil de fondation du Musée suisse de tir ; Ruedi Vonlanthen, président des Assurances USS ; Martin Hug, président de l'Association des donateurs, puis divers représentants de la politique, de l'armée et du sport ainsi que des partenaires et des équipementiers de la FST. Il remercie le CO lucernois, dont les responsables Beat Wermelinger et Philippe Achermann de leur engagement.

En outre, il souhaite également la bienvenue aux membres d'honneur, aux délégués et aux personnes invitées et s'adresse en trois langues à toutes les personnes qui se sont déplacées à Oberkirch.

Par la suite, le Président rend hommage aux camarades disparus. En remplacement de tous les camarades décédés depuis la dernière AD, il nomme les membres d'honneur Rudiolf Hinderling (Winterthur), André F. Cattin (Nyon), Georg Hemmi (Coire) Albert Munier (Tartegnin), Hans Steiner (Zurich), Peter Waser (Buochs), Michel Morerod (Les Crosets). L'assistance se lève et rend honneur aux défunts en observant une minute de silence. Le Corps de musique d'Ettiswil accompagne la brève cérémonie en interprétant des morceaux adaptés aux circonstances, avant d'être remercié et de quitter la salle.

1.2 Allocution de bienvenue des personnes invitées

Le remplaçant du chef de l'armée, le CdtC Hans-Peter Walser, transmet les salutations du chef de l'armée et de l'entier commandement de l'armée. Il souligne l'importance des tireuses et des tireurs, des Sociétés de tir en Suisse ainsi que leur valeur militaire. Lors de son allocution, il évoque les défis de la défense nationale et fait l'éloge de l'histoire du succès collectif des sociétés de tir et de l'armée, lequel s'est confirmé par la réussite de la soldate de sport Nina Christen.

LFI le remercie et constate que nous ne pouvons réussir qu'ensemble. Les tireurs ont besoin de l'armée, mais l'armée a aussi besoin des tireurs.

Le Conseiller d'État et chef du Département justice et sécurité du canton de Lucerne, Paul Winiker, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à Oberkirch et transmet les meilleures salutations du gouvernement du canton de Lucerne. Dans son allocution, il revient sur le FFT 2020 qui, au début, a rencontré des difficultés liées aux défis de la pandémie du Coronavirus et qui a finalement été réalisé en 2021 de manière décentralisée dans les stands de tir à domicile des sociétés avant de trouver son épilogue par une semaine festive. Sur la base de ses expériences, il définit les tireuses et les tireurs comme étant des personnes créatives et flexibles.

À la suite de l'allocution du Conseiller d'État Paul Winiker, l'ensemble du CO de la FFT 2020 présent sur la scène est vivement remercié. En plus du président du CO Paul Winiker, il s'agit de Philipp Bühler, Adrian Stettler, Ernst Bucher, Rolf Bossart, Rolf Born, Philippe Achermann, Peter Glur, Annelis Schmid, Christian Zimmermann, Renato Steffen et Paul Röthlisberger.

Membre du CO FFT 2020 Christian Zimmermann, président de la Société cantonale de tir de Lucerne, accueille très chaleureusement les invités et les délégués à Lucerne puis présente un aperçu de son canton d'origine.

Ceci est suivi par la constitution de l'AD par le directeur FST Beat Hunziker. Il informe qu'un total de 246 délégués avec droit de vote et donc 320 personnes (y compris les invités, les fonctionnaires, les

collaborateurs) sont présents, qui ont été invités conformément aux statuts. La majorité absolue est de 124 voix. En raison de la disposition des sièges dans la salle, dix scrutateurs doivent être élus (voir la liste de présence ci-devant). La carte de vote de cette année est de couleur verte.

Le Président procède à l'élection des dix scrutateurs proposés.

Décision No 2022-01

Les 10 scrutateurs proposés sont élus à l'unanimité.

Le Président passe à l'élection du Bureau électoral (Surveillance des élections et des votes).

Décision No 2022-02

L'AD élit Paul Röthlisberger (vice-président), Ruedi Meier (Comité) et Beat Hunziker (directeur) au Bureau électoral de la présente AD.

Le Président désigne le directeur comme rédacteur du procès-verbal, constate la conformité l'invitation et de la constitution de la 21^e AD, puis il déclare l'ouverture de l'AD.

Le Président entre en matière sur l'ordre du jour, pour lequel la parole n'est pas demandée.

Décision No 2022-03

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Procès-verbal du 21.04.2021 au sujet des décisions sur les objets soumis à l'AD 2021

2.1 Approbation

Le Président soumet à l'AD le procès-verbal du 21.04.2021 concernant les décisions de la Commission de vote sur les objets traités en 2021 et soumis à la discussion des membres de la Fédération le 27.04.2021, avant d'être publié le 28.04.2021 sur le site Internet. Il relève que les deux dernières AD n'ont pas pu être réalisées physiquement en raison de la pandémie et que les principales décisions ont été prises par voie circulaire écrite. Par conséquent, le procès-verbal se limite également aux décisions. La parole n'est pas demandée.

Décision No 2022-04

L'AD approuve à l'unanimité le procès-verbal du 21.04.2021 concernant les objets soumis à l'AD 2021.

3. Rapport annuel 2021

Le Président passe au Point 3 de l'ordre du jour et ouvre la réunion par un bref tour d'horizon et aperçu des perspectives. Il note que la pandémie a encore produit ses effets l'année dernière. De manière très inattendue et négative, la guerre a éclaté en Europe. Cette dernière était inattendue et entraînera des conséquences tout aussi imprévues sur la politique et la société.

En revanche, le succès inattendu de Nina Christen aux Jeux olympiques de Tokyo était très positif. Concernant le sport populaire, il mentionne que l'on doit exploiter le Tir fédéral en campagne afin de motiver les membres potentiels intéressés. Il faut arriver à plus de 130'000 participants puisque nous comptons, à nous seuls, déjà 130 000 membres. À ses yeux, nous pouvons tous ensemble encore faire mieux. En ce qui concerne la politique, il évoque la révocation de la reconnaissance des Sociétés suisses de tir à l'étranger par le DDPS. La FST était et n'est toujours pas d'accord avec cette décision. Elle cherche des solutions afin de maintenir ces sociétés et à faire en sorte qu'elles puissent continuer le tir. Au terme de ce bref tour d'horizon, il passe au Rapport annuel.

3.1 Approbation

Hormis les comptes annuels, le Rapport annuel est soumis à la discussion (Point 4 de l'ordre du jour). La parole n'est pas demandée. On passe donc directement au vote.

Décision No 2022-05

À l'unanimité, l'AD approuve le Rapport annuel de la FST pour l'exercice 2021.

Le Président poursuit avec la première partie de l'honorariat et rend hommage pour leur engagement en tant qu'officier fédéral démissionnaire au colonel EMG Werner Hürlimann (excusé), au colonel Martin Büsser, au colonel Franz Walker, au lieutenant-colonel Jean-Jacques Biland (excusé), au colonel Peter Glur, au colonel Peter Raschle, au colonel Jürg Zbinden et au colonel Gerhard Gräzer. Sous les applaudissements de l'assistance, le vice-président remet la Médaille d'honneur de la FST aux officiers honorés présents.

4. Comptes annuels 2021

4.1 Fédération sportive suisse de tir – Approbation

Le conférencier responsable des finances, Walter Harisberger, informe sur les comptes annuels publiés aux pages 34 à 37 du Rapport annuel. Les comptes annuels bouclent par un résultat négatif de CHF 231'701, donc de manière inférieure par rapport au montant budgétisé de CHF 319'108. Avant la modification du capital immobilisé, le résultat s'élève à CHF -334'431.

Le Comité recommande aux délégués d'approuver les comptes annuels 2021 avec remerciements à toutes les parties concernées.

Décision No 2022-06

À l'unanimité, l'AD approuve les comptes annuels de la FST pour l'exercice 2021 présentant un excédent des charges de CHF 334'431 (avant modification du capital immobilisé) et donne de façon unanime décharge au Comité.

4.2 Élection de l'organe de révision – Approbation

Walter Harisberger explique que l'AD est compétente pour décider le choix et l'engagement d'un bureau d'experts indépendants pour la vérification des comptes, conformément à ce qui est proposé par la documentation de séance et rend la parole au Président qui passe au vote concernant l'organe de révision.

Décision No 2022-07

À l'unanimité, le mandat concernant la révision des comptes de la FST pour l'exercice 2022 est attribué à la maison BDO AG à Burgdorf.

4.3 Fondations „Foyer des tireurs“ / „ Musée suisse de tir“ – Pour information

Au sujet des comptes annuels des Fondations, la parole n'est pas demandée ; ils sont dès lors approuvés tacitement. WHA remercie aux présidents des Conseils de fondation Paul Winiker et Andreas von Känel ainsi qu'aux autres membres des Conseils de fondation pour le travail fourni.

La deuxième partie de l'honorariat s'adresse aux présidents démissionnaires méritants des Fédérations et Associations membres. Le Président relève que le nombre des présidents démissionnaires est élevé du fait que les retraits se reportent aux trois dernières années et à la récente fusion de trois Fédérations dans la région de Bâle. Ainsi, il rend les honneurs pour leur engagement à Hugo Petrus, Bernhard Lampert, Niklaus Egli, Werner Salzmann (excusé), Franz Wetter (excusé), Jakob Büchler (excusé), Bruno Preisig, Benjamin L. Haberthür, Victor Hüsler, Friedrich Häcki, Jean-Pierre Roubaty et Beda Grüter. Sous les applaudissements des délégués, le Président remet aux nouveaux Membres d'honneur la médaille d'honneur de la FST.

5. Finances

5.1 Budget 2022 – Pour information

Le conférencier responsable des Finances informe sur le budget 2022, lequel a été approuvé par la Conférence des présidents (CP) le 2 décembre 2021. Quant au budget, publié à la page 35 du Rapport annuel, la parole n'est pas demandée.

5.2 Planification financière 2023-2027 – Pour information

Le conférencier responsable des Finances présente avec quelques dates clés le Plan financier approuvé par la CP le jour précédent. Quant au Plan financier, la parole n'est pas demandée.

Lors de la troisième partie de l'honorariat, le Président rend les honneurs pour leur engagement à l'ancien porte-drapeau de la FST, Markus Tannast ; à l'ancien président du Shooting Sport Committee CISM, Bruno Wolfensberger ; au président du CO FFTJ 2019, Manfred Koller ; à l'ancien président de la FSTD, Thomas Steiger ; au directeur général de longue date de l'USS, Hans Rudolf Liechti et à l'ancienne membre de la Commission Pistolet de ISSF, Ursula Stäuble. Le Président remercie également les deux Membres d'honneur Henri Deutsch et Daniel Siegenthaler pour leur activité supplémentaire en tant que fonctionnaire de la FST, respectivement en tant qu'expert d'installations de tir. Markus Hurni et Walter Oesch se sont excusés. Sous les applaudissements des délégués, le Président remet aux personnes honorées présentes la Médaille d'honneur de la FST.

6. Nouvelle banque de données des membres – Remplacement de l'AFS

6.1 Informations au sujet de l'état actuel des travaux

Walter Harisberger informe sur l'état actuel des travaux concernant le projet destiné à remplacer l'AFS et la production de la nouvelle banque de données des membres en collaboration avec le DDPS.

6.2 Crédit supplémentaire – Approbation

Décision No 2022-08

Avec quelques abstentions et sans voix contre, le crédit supplémentaire de CHF 350'000 est majoritairement approuvé.

Lors du quatrième bloc de l'honorariat, le président rend les honneurs pour son engagement à Ruedi Meier, membre du Comité de la FST depuis 2014, qui a dû présenter sa démission lors de la présente AD pour raisons de santé. Il honore ensuite l'engagement de Paul Winiker en tant que président du CO de la FFT 2020. Pour son activité bénévole de longue date, le Président remercie Paul Salathe. Puis, il honore également l'engagement pour le domaine de tir du divisionnaire h.s. Hans-Peter Kellerhals, lequel a assumé la présidence du patronage de la FFTJ 2019. L'engagement du Dr. Ulrich Fässler, président durant plus de 20 ans de la Fondation Foyer des tireurs, est honoré par WHA.

En raison de leur engagement méritant en faveur de la FST, le Comité propose d'élire à la distinction de Membre d'honneur Ruedi Meier, Paul Winiker, Ueli Fässler, Paul Salathe et Hans-Peter Kellerhals.

Décision No 2022-09

Ruedi Meier, Paul Winiker, Ueli Fässler, Paul Salathe et Hans-Peter Kellerhals sont élus Membres d'honneur de la FST par acclamation.

Au nom de tous les Membres d'honneur nouvellement élus, Ueli Fässler remercie pour leur élection, en remerciant également tous ceux qui ont toujours accompagné et soutenu les nouveaux Membres d'honneur dans l'accomplissement de leurs tâches. Il se dit fier d'être membre d'honneur d'une Fédération qui a une aussi longue tradition, une fédération qui s'est toujours engagée pour notre démocratie et notre liberté. Il termine avec les mots suivants : « Vive la Fédération sportive suisse de tir. Vive la Suisse vigilante ».

7. Cotisations, taxes et redevances 2023

7.1 Cotisations, taxes et redevances – Approbation

Walter Harisberger explique les cotisations, les taxes et les redevances imprimées aux pages 4 et 5 de l'annexe 2 (brochure).

La proposition prévoit les taxes suivantes :

- a) de maintenir inchangé la cotisation de société unique pour l'année 2023 à CHF 300 par société et la cotisation variable de CHF 10 par tireur licencié.
- b) de maintenir la finance de participation (licence) pour l'année 2023 inchangée à CHF 20, respectivement à CHF 12 pour les U21.
- c) de fixer la contribution prélevée pour les Activités publiques par tireur licencié pour l'année 2023 à CHF 5 (sur la base de la facturation de la licence).
- d) de maintenir les contributions globales des Associations membres pour l'année 2023 comme suit : ASM et ASTV à CHF 1000, ASVTS à CHF 200 et FSTD à CHF 3'000.
- e) d'approuver les taxes et redevances fixées selon les Règles du tir sportif (RTSp).
- f) de maintenir une taxe d'admission pour les candidats à CHF 500.

Au sujet du Centime de sport, Walter Harisberger relève que, contrairement à la documentation reçue, ce dernier sera facturé dès les 01.01.2023 par la FST et ne sera plus compris dans le prix d'achat.

Sur ce chapitre, la parole n'est pas demandée, raison pour laquelle le Président passe au vote concernant les taxes et les contributions pour l'année 2023 qui font l'objet d'un seul vote.

Décision No 2022-10

L'AD approuve les cotisations, taxes et redevances et autres contributions pour 2023 selon la proposition présentée par cinq voix contre et quatre abstentions.

8. Élection complémentaire

8.1 Membres du Comité pour la durée restante de la période de quatre ans (2 ans)

Le Président demande à Yannick Vernier – président de la CP régionale de la Suisse romande – de venir sur scène pour présenter le candidat Jürg Schöttli

Yannick Vernier remercie Ruedi Meier, membre du Comité démissionnaire pour son travail et présente brièvement Jürg Schöttli. La parole n'étant pas demandée, le Président passe à l'élection.

Beschluss Nr. 2022-11

Jürg Schöttli est élu à l'unanimité en tant que membre au Comité.

Au Comité, le Président souhaite la bienvenue à Jürg Schöttli et le félicite pour son élection, en lui remettant la cravate et l'épingle d'or du Comité. LFI relève que nous avons besoin d'excellents membres au Comité pour façonner l'avenir de la FST, mais si possible aussi des femmes.

9. Fêtes fédérales de tir

9.1 FFTJ 2025 – Information

Catherine Pilet informe sur la FFTJ 2025, organisée en commun par les cantons de Vaud et du Valais, laquelle aura lieu dans le Chablais.

9.2 FFT 2026 – Information

Carl Frischknecht informe sur la FFT 2026 dans les Grisons.

10. Statuts FST

10.1 Adaptation aux Directives éthiques de Swiss Olympic – Approbation

Le Président rappelle que les Directives éthiques sont valables pour Suisse Olympic, ses fédérations et associations membres, les membres directes et indirectes de membres d'organisations (par exemple Fédérations et Associations cantonales, autres associations).

Swiss Olympic, ses fédérations et associations membres ainsi que ses organisations partenaires ont l'obligation de reprendre dans leurs statuts et règlements les Directives éthiques tout en veillant à ce que leurs membres directs ou indirects (par exemple les Sociétés et Associations cantonales, les sociétés, etc.) reprennent également et appliquent les Directives éthiques à leurs membres, à leurs collaborateurs et collaboratrices ainsi que leurs mandataires.

Du fait que la parole n'est pas demandée à ce sujet, le Président passe au vote.

Décision Nr. 2022-12

Majoritairement, l'AD approuve l'adaptation des Statuts aux Directives éthiques comme proposées par huit voix contre et 14 abstentions.

11. Soutien à l'armée et au projet d'acquisition en vue de la protection de l'espace aérien

11.1 Mot d'ordre – Approbation

Le Président informe concernant la proposition de déterminer un mot d'ordre. Par voie circulaire écrite lors de l'AD 2020, la FST a approuvé par 88,4 % son soutien à l'acquisition de nouveaux avions de combat, respectivement pris position contre le référendum y relatif. Par 50,1 %, avec une différence d'environ 8000 voix, le peuple s'est décidé en faveur de l'acquisition des avions de combat. Ce vote s'est avéré extrêmement serré.

Après la décision sur le type par le Conseil fédéral choisissant le F 35, les milieux qui ont menacé de lancer un référendum contre cette acquisition se sont finalement décidés de lancer une initiative populaire qui pourrait éventuellement être soumise au vote en 2022 déjà. La FST se considère comme une Fédération qui soutient l'État : « Elle s'engage pour une Suisse libérale, démocratique et fédéraliste et pour la défense nationale ». Le président retient que nous approuvons l'armée et que nous avons besoin d'une armée forte pour protéger notre pays. Dans ce but, l'armée a besoin d'une aviation militaire opérationnelle. Le Comité propose aux délégués de recommander comme mot d'ordre de voter NON à l'initiative Stop F-35.

Décision No. 2022-13

Sans voix contre et par 13 abstentions, l'AD décide comme mot d'ordre de voter NON à l'éventuelle initiative populaire « Stop F-35 ».

12. Jubilé du 200^e Anniversaire de la FST

12.1 Présentation de la plaquette commémorative par l'auteur principal

Le Président explique qu'il était prévu de présenter la plaquette commémorative sous forme imprimée aujourd'hui. Malheureusement, cela n'a pas été possible en raison d'un retard dans la livraison du papier. Il cède la parole au Dr Jürg Stüssi-Lauterburg, qui donne un aperçu des 200 ans d'histoire de la Fédération des tireurs en allemand et en français. Il souligne qu'en :

- 1824, le drapeau avec la croix blanche dans le champ rouge a été érigé à Aarau ;
- 1829, lors de la Fête fédérale de tir de Fribourg, les victimes du devoir accompli et leurs familles se sont vu offrir de l'aide, ce qui a permis d'ouvrir la voie à la sécurité sociale moderne ;
- 1836, lors de la Fête fédérale de Lausanne, le mot d'ordre suivant a été adopté pour le pays : « Un pour tous, tous pour un » ;
- 1848, trois Conseillers fédéraux ont été donnés à la Confédération ;
- 1853, 1861, 1867 et 1869, les tireurs ont pardonné aux cantons de Lucerne, Nidwald, Schwyz et Zug, et ont ainsi contribué à panser les plaies de la guerre du Sonderbund de 1847 ;
- 1872, le Tir fédéral en campagne, la plus grande manifestation au monde, a été fondé ;

- les tireurs ont pris en charge le tir hors du service de la Confédération ;
- 1865 et 1895, les statues de Winkelried et de Tell ont été érigées respectivement à Stans et à Altdorf ;
- 1940, les tireurs ont d'un seul coup fourni au Conseil fédéral et au Général Henri Guisan 100'000 soldats de la défense locale afin de protéger le pays contre les nazis et les fascistes ;
- les tireurs ont surmonté la fierté masculine et la fierté de classe ;
- 1965, les tireurs ont décidé d'introduire le Centime de sport afin de soutenir les tireuses et les tireurs sportifs ;
- les tireurs ne se sont pas laissé intimider par la pandémie et, conformément à la loi, raisonnablement et courageusement tenu d'organiser la Fête fédérale de tir en 2021.

Le président remercie le Dr Jürg Stüssi-Lauterburg pour l'exécution inspirante et son travail en lui remettant un fanion de la FST et du vin.

12.2 Manifestation du jubilé

Walter Harisberger informe sur la manifestation du jubilé en août 2024.

13. Honorariat

13.1 Élections à la distinction de Membre d'honneur

L'honorariat est réparti sur l'ensemble de l'AD. Maintenant, on arrive à la cinquième et dernière partie de l'honorariat. Le président rend hommage à l'engagement des fonctionnaires de longue date de la FST Markus Rickli et Jaques Moullet (Commission disciplinaire et de recours), Elisabeth Marschall (Championnats de match décentralisés et Championnats suisses), Samuel Marshall (Championnat par équipe Carabine 50m) et Paul Gertsch (Concours de tir rapide Pistolet 10m, chef de Concours Shooting Masters et juge ISSF).

Pour les services rendus, le Comité propose d'élire Markus Rickli, Jacques Moullet, Elisabeth Marschall, Samuel Marshall et Paul Gertsch à la distinction de Membres d'honneur de la FST.

Décision No 2022-14

Par acclamation, Markus Rickli, Jacques Moullet, Elisabeth Marschall, Samuel Marshall et Paul Gertsch sont élus Membres d'honneur de la FST.

Le Président remet aux nouveaux Membres d'honneur le vitrail d'honneur et l'épingle d'or de la FST.

14. Informations de la part de la FST

14.1 Concours 2022 / Exercices fédéraux 2022

Le Président informe sur les Concours et les Exercices fédéraux 2022.

14.2 Divers

Le Président informe sur la possibilité de commander la plaquette commémorative. Celle-ci peut être achetée aujourd'hui pour la somme de CHF 49.00 au lieu de CHF 69.00. Dès que la plaquette commémorative sera disponible sous forme imprimée, elle sera expédiée à qui de droit.

15. Parole aux délégués

La parole n'est pas demandée.

16. Prochaine Assemblée des délégués 2023

16.1 Assemblée des délégués de samedi 29 avril 2023 à Fribourg

D'avance, le Président remercie l'Association cantonale fribourgeoise pour sa disponibilité d'organiser la prochaine AD en date du samedi 29 avril 2023 et donne la parole à Fritz Herren pour une brève présentation. Le Président remercie Fritz Herren pour son invitation de l'AD 2023 en Suisse romande. Le AD 2024 aura lieu à Aarau. Le Président demande aux associations intéressées de s'inscrire pour l'organisation des AD 2025 et 2026.

Décision No 2022-15

La prochaine et 22e Assemblée des délégués aura lieu le samedi 29 avril 2023 à Fribourg.

Le Président remercie les responsables du CO lucernois, notamment Beat Wermelinger et Philippe Achermann ainsi que leur équipe pour l'excellent travail permettant le bon déroulement de la CP et de l'AD et leur remet du vin de Lucerne. Tout particulièrement, il tient à remercier Elena von Pfetten, qui a pour la première fois assumé le déroulement de ces manifestations en tant qu'organisatrice responsable.

Il remercie tous les partenaires, équipementiers et donateurs de leur présence et leur soutien tout au long de l'année écoulée.

Il tient également à remercier son vice-président et l'ensemble du Comité pour l'excellente collaboration. Ses remerciements s'adressent aussi à tous les membres de l'équipe de la FST pour leur soutien et la préparation de cette manifestation.

Il exprime également sa gratitude aux traductrices Nina von Heydebrand et Corinna Timm et aux deux Dames d'honneur Raphaela Achermann et Manuela Allemann.

Au nom de tous, le vice-président remercie le Président pour la bonne coopération, tout en reconnaissant son grand engagement et en lui remettant un modeste présent.

Luca Filippini remercie une fois encore toutes les personnes présentes et clôt la 21^e Assemblée des délégués à 13h05.

Le Président :



Luca Filippini
Président FST

Pour le procès-verbal :



Beat Hunziker
Directeur FST

Va

Aux Présidents des fédérations et associations

Aux Membres d'honneur

Au Comité

Pour info

Au Président des Organes juridictionnels

Au Président de la Fondation du Foyer des tireurs

Aux Présidents de la Fondation du Musée suisse de tir, Berne

Aux Membres de la Direction de la FST